

Douze raisons pour refuser le nucléaire dans le MDP.

Antoine Bonduelle, INESTENE¹

Introduction

Le contexte français du nucléaire fait que des arguments qui paraissent évidents ailleurs laissent de marbre une grande partie des dirigeants du pays. Ailleurs dans le monde, il paraît en effet acquis que « le nucléaire n'est pas soutenable à long terme et n'a donc pas sa place dans la négociation de Rio ». Que les ONG mondiales unanimes soient opposées radicalement au nucléaire dans les mécanismes de Kyoto n'étonnera pas². Leurs documents montrent que les réductions d'émission apportées par le nucléaire ne sont pas à l'échelle du problème des climats, que cette énergie est trop chère ou trop dangereuse³.

Contrairement au public français dans sa grande majorité⁴, de nombreux décideurs « croient » encore au nucléaire. L'expérience française de l'industrialisation de cette énergie, le contexte de l'entreprise nationale Electricité De France, et l'absence à ce jour de crise grave sur les parcs nucléaires de l'ouest européen expliquent ce contexte très spécifique⁵.

C'est pourquoi il nous faut examiner les raisons de refuser le nucléaire dans le Mécanisme de Développement Propre (MDP), en prenant en compte ce contexte spécifique à la France. Il existe de nombreuses raisons, même si l'on est favorable au nucléaire dans notre pays, de s'opposer à l'envoi de nucléaire au Sud via les mécanisme du Protocole de Kyoto. Le texte qui suit en développe douze dont le principal est que le nucléaire dans le MDP serait avant tout un échappatoire pour les pays développés, et qu'il mettrait en danger la ratification du traité et son efficacité environnementale (points 1, 2, 3 et 4). Ensuite, le développement du nucléaire au Sud induit peu de développement comparé à d'autres options, pour une consommation de ressources financières et humaines disproportionnée dans les pays receveurs (points 5, 6, 7, 8 et 9). Ces arguments spécifiques aux mécanismes de flexibilité du traité s'ajoutent aux arguments plus classiques tels que l'absence de choix démocratique, la prolifération nucléaire, la sûreté ou les déchets (notés 10, 11 et 12°).

Toutes ces raisons expliquent l'opposition unanime des associations de défense de l'environnement et du développement du monde entier à l'introduction du nucléaire dans les mécanismes du MDP. Il s'agit même d'une des questions qui ferait « sortir de la salle » les grandes ONG internationales à La Haye, et leur ferait s'opposer à la ratification du traité.

Il faut ici rappeler que l'objectif de Kyoto n'est pas de diminuer les émissions dans l'ensemble du monde mais simplement de commencer à infléchir les trajectoires d'émission du monde développé. C'est ce qui explique l'objectif français rappelé par Dominique Voynet visant à réaliser intégralement de façon domestique l'effort exigé par les engagements de Kyoto. Le protocole consiste à entamer le changement nécessaire, notamment en induisant le changement technologique et les adaptations de nos économies. La flexibilité « libre et généralisée » défendue par certains pays comme les Etats-Unis ou les représentants de certains industriels ne se justifierait qu'avec des objectifs bien plus importants de réduction.

Concrètement, il n'existe qu'une possibilité de refermer l'échappatoire du MDP et de le transformer en instrument de développement durable, qu'il s'agisse de nucléaire ou de puits de carbone. Seule une liste exclusive de mesures et de technologies agréées par l'assemblée suprême du protocole (la « COP/MOP ») doit pouvoir faire l'objet de projets MDP. Cette position adoptée par l'Union Européenne et donc la France correspond également au choix de privilégier les technologies et les projets « sans controverse », et dont le bénéfice de développement durable ne soit pas à démontrer ad libitum. Ceci assurera que le traité fonctionne dès les premières périodes, et qu'il puisse être ratifié.

Le présent texte n'examine pas les questions morales liées au « mécanisme de développement propre ». Dans ses dernières moutures, ni « propres » ni favorables au développement, le MDP pose pourtant des questions redoutables, sans doute plus nombreuses que celles des classiques « permis à polluer » entre pays développés.

¹ Mel inestene@wanadoo.fr

² Positions de négociation du Réseau Mondial des Climats (CAN) pour la conférence des parties de La Haye.

³ Notamment, « Climate change and nuclear power », WWF, avril 2000 www.panda.org/climate ; « Nuclear Power, too expensive to solve global warming », National Environmental Trust 1999, www.environet.org ; « L'énergie nucléaire n'est pas la réponse à l'effet de serre », Greenpeace 2000 ; « L'énergie nucléaire n'est pas la solution aux changements climatiques de la planète », Arjun Makhijani, IEER N°5, 1998, www.ieer.org

⁴ Par exemple, sondage de L'événement du Jeudi, septembre 1999. La majorité de nos concitoyens souhaite la sortie du nucléaire, dont notamment les deux tiers des électeurs de gauche y compris ceux du PCF.

⁵ « Quelle sortie du nucléaire ? », Antoine Bonduelle, revue Mouvements N°8, mars 2000.

On distinguera trois types d'objections à l'inclusion du nucléaire dans le MDP. Il s'agit d'abord de l'intégrité environnementale du traité (I) ; puis des raisons de douter du développement induit par le nucléaire au Sud, soit par l'observation du passé, soit par l'existence d'alternatives mieux adaptées (II). Enfin, les raisons classiques comprennent l'exigence non respectée de démocratie, le danger de prolifération, et celui de la sûreté et des déchets (III).

I. L'affaiblissement du traité et son intégrité environnementale.

L'inclusion du nucléaire dans le MDP joue contre le traité. C'est l'argument le plus fondamental, puisque l'« intégrité environnementale du Protocole est l'objectif premier de l'Union Européenne et de la France. Quel que soit le point de vue que l'on a sur le nucléaire, il faut d'abord regarder ce critère, qui fait l'objet des trois premiers arguments.

- 1. *Un échappatoire majeur pour les pays de l'Annexe 1*
- 2. *L'« additionnalité » douteuse du nucléaire*
- 3. *Une ratification du traité rendue encore plus difficile avec le nucléaire*
- 4. *Les actions domestiques plus rentables en Europe*

1. Un échappatoire majeur pour les pays de l'Annexe 1

Ce point renvoie à la définition du Mécanisme de Développement Propre dans le Protocole de Kyoto⁶. Selon le protocole, les crédits du Mécanisme de Développement Propre (MDP) sont retirés des objectifs nationaux des pays qui développent ces projets. Cela signifie qu'un projet du MDP se soustrait aux objectifs des pays développés. En clair, il s'agit d'un échappatoire majeur puisque cela signifie qu'autant de carbone supplémentaire sera brûlé dans les pays développés qui est retranché de leurs engagements de Kyoto. Cet argument peut aussi être utilisé vis à vis de l'usage des puits dans le MDP⁷.

C'est ainsi que le nucléaire ne peut revendiquer des réductions nettes de gaz à effet de serre s'il était construit au Sud dans le cadre du MDP. En effet, les crédits dégagés dans ce cadre « permettent de remplir une partie de leurs engagements chiffrés de limitation de leurs émissions » dans les pays du Nord (annexe 1) qui leur envoient leurs technologies. Le MDP diminue alors les engagements de réduction des pays vendeurs ! Ce point est fondamental, puisque même si l'on pense que le nucléaire pourrait aider à réduire des émissions, et que les transactions peuvent se faire de façon honnête et transparente entre les pays concernés, il n'en reste pas moins que le MDP est un mécanisme de flexibilité permettant aux pays du Nord de se soustraire à leurs obligations au titre du Protocole.

Le refus des échappatoires au traité a été répété à la fois par Jacques Chirac et par Lionel Jospin comme le cœur de la position française et européenne à La Haye. Le nucléaire dans le MDP – comme la question des puits de carbone – font partie des échappatoires majeurs qui risquent de rendre inopérant le reste du traité.

2. L'« additionnalité » douteuse du nucléaire

Pour qu'une technologie soit éligible au traité, le protocole précise qu'il faut que les projets ne soient pas développés « naturellement » mais que l'aide fournie par le mécanisme leur soit indispensable. C'est le concept de l'« additionnalité » de l'article 12.5.c), qui précise qu'il s'agit de « réductions d'émissions s'ajoutant à celles qui auraient eu lieu en l'absence de l'activité certifiée ».

⁶ Article 12 du Protocole de Kyoto, secrétariat de la Convention sur les Changements Climatiques, <http://www.unfccc.de> ; « Comprendre les changements climatiques, visite guidée à l'intérieur de la Convention Cadre des Nations Unies et de son protocole de Kyoto », Programme des Nations Unies pour l'Environnement, <http://www.unep.ch/iuc>

⁷ « Undermining the Kyoto Protocol : un update on Loopholes », Bill Hare, Greenpeace International, versions Octobre 1999, Juin 2000, Septembre 2000.

Un paradoxe du MDP, c'est que pour bénéficier des crédits du MDP, les industriels du nucléaire doivent maintenant prouver que leur technologie n'aurait pas eu lieu sans l'aide des mécanismes de Kyoto. Les mêmes personnes exposaient la rentabilité du nucléaire face aux autres énergies doivent maintenant expliquer qu'une subvention est nécessaire. Ces scènes paraîtraient cocasses si elles ne prouvaient une fois de plus que le développement du nucléaire est fondé sur des choix politiques sans rationalité économique et sur des discours à géométrie variable.

On peut souligner ici qu'il s'agit d'un débat plus sérieux qu'il n'y paraît qui renvoie aux fondements des mécanismes de flexibilité du traité. Pour traduire de façon opérationnelle le concept d'additionnalité prévu au protocole, une façon simple est de poser une liste évolutive de technologies (ceci est la position des ONG ou de l'Union Européenne par exemple). On peut alors s'assurer que le mécanisme induit des développements technologiques nouveaux, un développement des pays du Sud, et non simplement des projets qui auraient eu lieu de toute façon. C'est à la fois l'esprit et la lettre du Protocole de Kyoto.

A l'inverse, les plaidoyers contre une liste ou même des critères de choix des politiques, mettent implicitement de côté la principale difficulté du MDP, soit la définition d'une référence « business-as-usual (BAU) » ou laisser-faire. Cette analyse technico-économique ne peut être laissée au seul opérateur, qui, bien entendu, va démontrer chiffres à l'appui ce qui va dans le sens de ses intérêts. Donc il faut un contrôle externe défini dans l'article 12 du Protocole par un Conseil Exécutif (« executive board »), des « entités opérationnelles » ; des « audits externes », etc.. Or les récents scandales comme le naufrage de l'Erika ont mis en évidence la fiabilité douteuse des « certifieurs » privés payés par ceux-là mêmes qu'ils certifient.

Ainsi, si une liste limitative de technologies n'était pas adoptée à La Haye, il existera un droit de regard du public et des autres gouvernements sur les caractéristiques techno-économiques des projets. Il restera toujours dans ce cas un doute sur les scénarios laisser-faire, qui n'ont déjà rien de très objectif dans les pays du Nord, et deviennent des exercices périlleux dans des pays en développement. Ainsi, même une transparence conforme à la lettre et à l'esprit du traité sur les caractéristiques technico-économiques des projets ne suffira pas à s'assurer de l'intégrité des crédits certifiés.

Pire, le fait de laisser prendre en compte dans le MDP une technologie dont l'additionnalité est douteuse constitue un précédent dangereux pour le reste du traité : tout laxisme sur ce point ouvre la porte, par exemple, à la prise en considération de pratiques forestières « habituelles » en tant que puits de carbone. Le laxisme dans le MDP, c'est la fin d'une prise en compte d'un marché de carbone cohérent et de politiques et mesures efficaces. Ceci est reconnu par les industriels les plus conscients, qui savent que la maîtrise de l'énergie au sens noble ne survivra pas dans le traité à un laxisme dans le MDP et la mise en œuvre conjointe (MOC).

7

3. Une ratification du traité rendue encore plus difficile avec le nucléaire

Ce point est crucial pour forger une position européenne allant de l'avant dans le traité de Kyoto.

L'idée défendue par des pays européens et du Sud est actuellement de créditer rapidement les actions au titre du MDP. L'article 12/10 précise même « entre l'année 2000 et le début de la première période d'engagement ». Ceci est en particulier proposé pour associer les pays en développement aux mécanismes du traité et rendre possible leur intégration au protocole. Cependant, ces actions doivent prendre effet avant la première période de Kyoto (2008-2012) pour qu'un crédit puisse leur être attribué au titre du traité. Cela suppose que certaines actions débutent avant l'entrée en vigueur du Protocole. Les investisseurs concernés ont alors besoin d'un environnement stable, en clair une liste de technologies ou de projets qui soient sûrs de l'approbation ultime de l'organe suprême de la convention, la « COP/MOP ».

Cette volonté de non controversabilité a été largement utilisée par les délégués français et européens pour promouvoir la position européenne d'une liste de technologies agréées. Sans possibilité de consensus, c'est la fin du traité de Kyoto, estiment également les responsables des plus grandes fédérations d'environnement comme WWF et Greenpeace. Cela signifie que de nombreux pays ne procéderont pas à la ratification du traité s'il laisse le champ libre aux plus grands échappatoires et à des technologies non durables.

4. L'action domestique plus rentable en Europe

Il est souvent trois à sept fois moins cher de réaliser des économies d'énergie domestiques en Europe ou aux Etats-Unis que de construire du nucléaire⁸. Depuis les crises du pétrole des années 70, les pays développés ont d'ailleurs économisé chaque année plusieurs fois la production mondiale du nucléaire.

Même pour des actions plus coûteuses qu'un laisser-faire, comme le développement de technologies nouvelles technologies comme la pile à combustible ou les politiques de transport combiné, ce retard signifie que nos industries ne pourront pas prendre position sur les marchés du futur et apprendre en abaissant leurs coûts. Un scénario de flexibilité extérieure comme celui du MDP rend la France doublement perdante : notre pays retarde le double-dividende de la maîtrise de l'énergie et se prive des parts de marché sur les technologies du futur.

Aller chercher des crédits de MDP et remplacer des actions domestiques reviendra souvent à éluder des actions rentables en Europe, ou à retarder la mise en œuvre de normes, d'accords volontaires industriels, etc.... Une étude du Tellus Institute de Boston sur l'impact du CDM sur la production d'électricité montre même que les émissions globales du secteur risquent même d'augmenter⁹.

II. L'absence de développement ou la présence d'alternatives plus performantes pour le Sud

- *5. Les « éléphants blancs » nucléaires face à l'endettement du Sud*
- *6 Des transferts de compétence industrielle discutables*
- *7. L'effet d'éviction des politiques de développement durable et des pays les plus pauvres.*
- *8. Des alternatives plus performantes*
- *9. La taille inadaptée des réacteurs et les réseaux de transport*

5. Les éléphants blancs nucléaires face à l'endettement du Sud

Les réacteurs construits jusqu'à présent dans le Sud constituent un exemple type d'éléphants blancs coûteux et inutiles. Des soupçons de corruption ont été jetés sur ces opérations, au point de faire renoncer à démarrer les réacteurs par crainte pour leur sûreté (Argentine, Philippines...). Ces installations expliquent une part de la dette du Sud, notamment envers les Etats-Unis.

Il est actuellement exclu que le secteur privé prenne en charge la construction de réacteurs au Sud. L'hypothèse d'une relance du nucléaire via des accords bilatéraux entre gouvernements est la seule crédible. L'expérience montre que ceci amène d'importants gaspillages de ressources et, de façon presque inéluctable, la corruption dans les pays receveurs. Le surcoût de tels marchés a dans le passé parfois dépassé les 100 % (frégates de l'affaire ELF par exemple). Le développement de tels marchés pourrait aussi donner lieu à des phénomènes de corruption importants, comme le montre l'actualité des affaires.

6. Des transferts de compétence industrielle discutables

Contrairement à ce que son image « haute technologie » peut laisser penser, le nucléaire ne structure pas une évolution technologique favorable des pays receveurs.

Tout d'abord, le nucléaire est une technologie mature. Cela ne veut pas dire que cette source d'énergie peut être mise entre toutes les mains et qu'elle soit sûre. Cela signifie que les coûts ne peuvent plus

⁸ On peut noter que les économies d'énergie identifiées dans le Plan National de Lutte contre l'Effet de Serre et au delà dépassent désormais le potentiel d'économie d'émissions de CO2 du renouvellement du parc nucléaire à l'horizon 2025. Source INESTENE 2000, « évaluation de potentiels d'économie de carbone », contrat GICC-MATE.

⁹ « Cleaner generation, free riders, and environmental integrity : Clean Development Mechanism and the Power Sector », Steve Bernow, Sivan Kartha, Michael Lazarus, and Tom Page, Tellus Institute and Stockholm Environment Institute – Boston Center, www.tellus.org septembre 2000.

baisser, même pour des réacteurs de type nouveau, qui seraient alors contraints par des exigences supplémentaires de sûreté. C'est le cas par exemple pour les propositions sud-africaines de réacteurs à haute température, qui conservent la plupart des défauts du nucléaire de type français avec en plus les incertitudes d'une filière nouvelle.

En effet, le nucléaire a le privilège douteux d'être dual, c'est à dire que les ingénieurs peuvent être affectés à la construction de la bombe. Au delà de l'argument de la prolifération développé par ailleurs, ceci est désastreux pour le développement d'une société technologique avancée. Les scientifiques nucléaires sont en effet intégrés dans le complexe militaro-industriel des pays. Même s'ils ne produisent pas de bombe, leur productivité en matière d'innovation ou de diffusion dans d'autres industries sera inférieure à tous les autres secteurs de recherche ou de développement technologique. Ces ressources humaines sont alors « gelées » pour le développement technologiques du pays.

Il faut aussi remarquer que les ventes du nucléaire plafonnent au niveau mondial, même dans les scénarios les plus optimistes des responsables de cette industrie. Ainsi, même les programmes nucléaires « réussis » comme celui de la France, représentent un total d'exportation de moins de 12 % de la construction nationale¹⁰. Dans le cas du MDP et d'une relance du nucléaire au Sud, on parle de quelques réacteurs, de dizaines pour les scénarios les plus importants¹¹. Pour un pays en développement, cela signifie que même en cas de « succès », le nucléaire n'amènera le développement d'aucune branche nouvelle pouvant exporter des technologies, à moins de considérer l'exportation bradée de matériels dangereux et proliférant.

7. Un double effet d'éviction du MDP des politiques de développement durable et des pays les plus pauvres.

Le MDP, qui est basé sur les projets, n'est pas adapté à des politiques plus réglementaires. Par exemple, une des mesures potentielles les plus importantes du monde du point de vue des volumes de carbone évité est la réglementation thermique de l'habitat dans des pays en émergence comme la Chine¹². Le MDP peut intervenir par exemple sur des projets de bâtiments de taille importante ou pour la création d'infrastructures comme des réseaux de chaleur ou des conceptions architecturales utilisant les apports solaires et réduisant d'autant les besoins de climatisation. Mais l'expérience passée montre que de telles démonstrations ne remplacent pas la mise en place de politiques publiques et de réglementation.

Au delà de ce problème intrinsèque au MDP qui impose de conserver une part importante d'aide publique au développement, on peut remarquer que la taille des projets nucléaires aurait pour résultat de supprimer l'intérêt des projets plus dispersés comme ceux des énergies renouvelables et surtout des économies d'énergie. Les coûts de transactions pour faire admettre les projets seraient bien trop élevés en proportion pour que des acteurs privés –non philanthropes- les mettent en œuvre.

Non seulement les politiques les plus intéressantes pour l'environnement seraient chassées du MDP, mais aussi les pays qui nécessitent le plus d'aide. Ainsi, les pays sahéliens ne se font pas d'illusion. Les crédits éventuels du MDP au nucléaire ne seront pas pour eux. Le seul « créneau » pour le nucléaire au Sahel ou au Maghreb dans les prochaines décennies serait largement suspect de prolifération. Quelle personne de bonne foi accepterait l'idée par exemple, de la construction d'un réacteur au Soudan ou en Algérie « pour le développement durable » ?

8 . Des alternatives plus performantes au Sud

Les pays en développement ont autant que les pays du Nord intérêt à limiter leurs croissances énergétiques. Par exemple, une norme sur le logement dans un pays en forte croissance comme la Chine, ou encore une contrainte sur la performance des réfrigérateurs en pays chaud, sont beaucoup plus efficaces dans des pays en forte croissance, puisque le stock n'est pas encore constitué.

A l'inverse, la construction d'infrastructures comme des centrales électriques obligent ces pays à anticiper des dépenses alors que les délais de réalisation sont importants. Douze à quinze ans pour

¹⁰ Pour 58 réacteurs construits en France, il a été exporté au total 7 réacteurs (Belgique, Afrique du Sud, Chine)

¹¹ Ceci permet de faire remarquer également que si le nucléaire risque de ruiner le principe du MDP à cause du caractère massif des projets, les gains d'émissions potentiels qu'il apporterait ne sont pas à l'échelle du problème mondial de l'effet de serre.

¹² Source Michel Colombier, ICE.

réaliser une centrale nucléaire, cela représente une contrainte financière choquante si l'on considère les autres branches où investir.

A noter que la tendance dans les PVD est d'acheter sous contrat de l'électricité à des investisseurs privés. Ce courant, par exemple au gaz ou à l'éolien, améliore nettement le bilan CO2 des pays, et surtout peut être réalisé sur un très court terme (moins de deux ans). Si ces centrale concédées sont accompagnées de mesures de performance énergétique, d'encouragements à la cogénération, etc.. le pays paiera au final moins cher pour un bilan CO2 meilleur que dans le cas du développement du nucléaire. Un tel scénario est parfois amorcé dans des pays d'Asie du Sud-Est et d'Amérique Centrale, amorcé en particulier par les politiques libérales dans ces pays.

9. La taille inadaptée des réacteurs et les réseaux de transport

Dans la plupart des pays du Sud, les réseaux ne sont pas adaptés à la production centralisée. La construction d'une infrastructure de transport revient souvent plus cher que les centrales à construire. Une conception décentralisée et économe en énergie est donc nettement plus adaptée à des pays peu denses en population et encore peu équipés. Même pour des réacteurs dits « modulaires », il s'agit encore de projets géants par rapport aux alternatives proposées côté maîtrise de l'énergie ou énergies renouvelables.

Déjà, dans les pays développés, la construction de centrales de grande taille (souvent plus de 1000 MW) correspond à des surcoûts importants du point de vue du système électrique dans son ensemble. Ce surcoût « de taille » apparaît lorsque les besoins annuels nouveaux sont inférieurs à la production nouvelle d'une centrale. Ceci représente un surcoût significatif, même dans un réseau important comme celui de la France.

Ce surcoût de taille, souvent caché dans les estimations de coûts « de référence », s'ajoute aux contraintes du transport d'électricité. Au total, cela peut correspondre à un doublement des coûts d'investissements par rapport -à une situation plus décentralisée et de production par des petites unités. Ces facteurs de la taille des équipements et du réseau de transport du courant s'ajoutent au gouffre qu'il y a déjà entre l'investissement nucléaire (12 000 F/kW revendiqués en France, 20 000 F/kW ailleurs) et celui des turbines à gaz (1500 F/kW). Quant aux énergies renouvelables, même en tenant compte des hypothèses favorables au nucléaire du Ministère de l'Industrie, l'éolien produit d'ores et déjà plus d'emploi et d'énergie par franc investi que des réacteurs nucléaires¹³¹⁴.

III. Arguments classiques sur le nucléaire et ses dangers.

- 10. *L'absence de contrôle démocratique*
- 11. *La prolifération nucléaire*
- 12. *Les déchets nucléaires et la sûreté*

10. L'absence de contrôle démocratique

Concrètement, si des centrales nucléaires étaient construites au nom du MDP, elles le seraient contre l'avis des populations locales, dans des contextes non démocratiques. C'était déjà au nom du progrès que l'on a vendu des réacteurs à l'Afrique du Sud de l'Apartheid, au Brésil des généraux, à l'Irak de Saddam Hussein, au Pakistan fondamentaliste, à la Chine totalitaire. Ainsi, lorsque des responsables de l'association EPE¹⁵ qui regroupe des industries lourdes française insistent sur « le choix qui revient à ces pays », ou encore lorsque le chancelier britannique qualifie de « colonialistes » les ONG qui défendent une liste exclusive pour le MDP, ce n'est pas vraiment la participation démocratique que est invoquée. Il s'agit en réalité du pouvoir du Parti Communiste Chinois par opposition à la voix des habitants de la région des Trois-Gorges.

Ironiquement, lorsque la démocratie se développe, et lorsque la transparence augmente, le nucléaire recule. Ce fut le cas avec l'abandon d'un réacteur jugé dangereux par le gouvernement démocratique

¹³ Rapport « Eole et Pluton », DETENTE 1999 pour Greenpeace France.

¹⁴ « Eolien contre plutonium : une étude comparative », Energie et Sécurité N° 10, IEER 2000

¹⁵ Entreprises Pour l'Environnement (sic !)

des Philippines qui a succédé à la dictature Marcos. Plus récemment, la Turquie a renoncé à un programme nucléaire jugé dangereux et coûteux : ceci est clairement lié à un dégel démocratique, à une baisse de la raison d'Etat, alliées à l'accès à de nouvelles mesures sismiques inquiétantes.

Il existe actuellement une tentation de détourner le « développement durable » au profit des dictatures du Sud, au nom de la souveraineté des états. Certains pays revendiquent que le développement durable « est du ressort exclusif de la souveraineté des Etats ». Ils oublient que le traité de Rio prévoit explicitement l'association des populations locales aux décisions. Même si bien des définitions prêtent encore à débat, une chose est sûre : le développement durable est une valeur universelle comme la démocratie ou les droits de l'homme.

11. La prolifération nucléaire

Si Saddam Hussein revendiquait des crédits du MDP pour la reconstruction de son réacteur Osirak, que dirait la France ? Le traité de non-prolifération avait insisté sur le développement du nucléaire « civil » en considérant une séparation complète entre les technologies. L'histoire a montré que cette séparation est un leurre. En France, contrairement aux Etats-Unis, le fait que les technologies sont duales est même revendiqué par le CEA¹⁶. Traditionnellement, notre pays fait confiance aux « Nations » et considère que leur souveraineté passe par la possibilité de développer la bombe. Cela a été l'argument utilisé pour justifier des exportations « sensibles » vers Israël, l'Irak, le Pakistan ou l'Afrique du Sud de l'apartheid.

Peut-être est-il temps de changer de philosophie avant que la bombe ne se répande encore dans des pays qui ont sans doute d'autres priorités sociales ou de « développement durable ». Ici on retrouve l'argument déjà développé des priorités. Le traité de Rio prévoit d'associer les populations à la définition de leur développement. A qui fera-t-on croire que l'accaparement des ressources pour le nucléaire et l'armement relève de ce choix des populations ?

12. Les déchets nucléaires et la sûreté

Ce dernier point n'est pas moins lancinant au Sud qu'au Nord. Il impose une organisation sociale et politique encore absente des pays en cause. La seule différence favorable au nucléaire au Sud, c'est que moins de règles et de contraintes existent, ce qui diminue, au moins sur le papier, les coûts immédiats du développement du nucléaire.

Assurer les contraintes de sûreté est difficile pour le Japon, l'Europe ou les Etats-Unis. Il est illusoire de penser que des pays en développement sauront mieux faire. Si les risques restaient confinés aux populations locales, cela soulèverait des questions de démocratie et de risque pour les citoyens de ces pays. Mais le risque nucléaire n'a pas de frontières.

La fin du cycle nucléaire dans les anciennes républiques soviétique et dans les pays de l'Est européen devrait également nous éclairer : Bulgarie, Lituanie, Biélorussie, Kazakhstan, Ukraine.... Ces lieux n'évoquent pas vraiment un nucléaire propre et sûr. Il s'agit pourtant de pays développés, aux populations éduquées, dotés d'infrastructures n'ayant rien à voir avec le monde en développement. Est-ce cet avenir que nous réservons aux pays en développement ?

¹⁶ Par exemple, « le Complexe nucléaire », Bertrand Goldschmidt, CEA 1981.